



Procès-Verbal de l'Assemblée Générale d'Ayni du 12 janvier 2002

Conformément aux statuts de l'association et à la loi, les membres de l'association Ayni se sont réunis en Assemblée Générale annuelle le 9 février 2002, à 10h, au siège de l'association : 51, rue de Belleville 75019 PARIS.

Les membres de l'association présents, au nombre de 4, sont : Armelle PEYRON, Céline PEYRON, Delphine RICHARD et Daniel VIÑAR ULRIKSEN.

Ordre du jour :

1. Bilan des activités d'Ayni
2. Les projets d'Ayni
 - 2.1. Bibliobus et bibliothèques de quartier
 - 2.2. Programme d'éducation à la santé :
3. Administration et vie associative d'Ayni :
 - 3.1. Financements
 - 3.2. Communication
 - 3.3. Comptabilité
 - 3.4. Formalisation des accords
 - 3.5. Bureau

Compte rendu :

1. Bilan des activités d'Ayni

Depuis mars 2002, Delphine RICHARD assure le rôle de coordinatrice d'Ayni à Sucre, avec un statut de volontaire, porté par la Guilde Européenne du Raid. Abigail SMET est passé l'essentiel de l'année à Sucre, comem volontaire pour Ayni Belgique, en charge principalement du programme de Santé.

Delphine présente à l'Assemblée Générale un rapport annuel d'activités, détaillé et concis. Outre le compte rendu d'activités projet par projet, sont récapitulés les points forts et les points faibles de chaque volet. Sont ensuite énumérés les objectifs pour l'année 2003. On reprend ci-dessous les



points principaux; pour de plus amples informations sur les projets en eux mêmes, on se référera à ce rapport.

2. Les projets d'Ayni

2.1. Bibliobus et bibliothèques de quartier

L'année 2002 a été une année de consolidation de l'activité des bibliothèques de quartier, inaugurées en juillet 2001. Malgré les aléas politiques qui n'ont pas manqué et qui ont conduit à des changements de personnes, tant au sein de l'équipe dirigeante à la mairie que de certains bibliothécaires, l'activité des bibliothèques a été continuellement assurée ou presque.

La fréquentation des bibliothèques est satisfaisante. Des outils de suivi quantitatifs ont été mis en place, afin de mieux connaître la population d'enfants qui les fréquente.

Ayni a participé à plusieurs événements pour faire connaître les bibliothèques. Des collectes de livres ont été réalisées, certaines avec de bons résultats.

Les bibliothèques de quartier sont aujourd'hui un projet établi, et tout laisse à croire que leur pérennité est globalement assurée. Parmi les 12 grands projets qu'il aura en charge, le nouveau Directeur de Culture, Vicente Salinas, veut mettre en place un réseau d'une quinzaine de bibliothèques de quartier sur le modèle des trois existantes, initiées en 2001 avec l'appui d'Ayni.

Avec l'appui d'un consultant local, Ayni a réalisé une étude basée sur une cartographie d'implantations éducatives, centres de documentation existants et autres données de terrain. Il apparaît que huit bibliothèques se justifient.

2.2. Programme d'éducation à la santé :

Le programme d'éducation à la santé a aussi connu un important essor cette année.

Une première mission de Guillaume Fauvel (médecin à l'ESEM) a eu lieu en avril. Il a rencontré les acteurs locaux afin de faire une évaluation de terrain, et réalisé un premier atelier de formation.

Une **patrouille de santé** (« escuadrón anti-bichos ») composé d'enfants a été constitué pour faire de la sensibilisation. Un pièce de théâtre d'éducation à la santé a été montée et présentée à plusieurs occasions.

De nombreux ateliers de formation à la santé ont été réalisés.

3. Administration et vie associative d'Ayni :

3.1. Financements

Comme prévu, le financement de la province d'Anvers a été reconduit pour 2002, pour un même montant de 9600 €. Le même problème de mise à disposition des fonds vers septembre pour une exécution budgétaire dans l'année calendaire, s'est encore posé cette année. A l'avenir, il convient de chercher un montage institutionnel permettant de « lisser » l'exécution budgétaire tout au long de



l'année.

En mars 2002, Delphine a présenté un projet détaillé et fourni pour la consolidation des bibliothèques de quartier, pour un budget total d'environ 70.000 € (dont 18.000 assumés par la contre-partie locale), aux dotations du Ministère des Affaires Etrangères, via l'Agence de Micro-Projets de la Guilde. Le jury de sélection, qui s'est tenu en Avril, a donné un avis très favorable au projet, et attribué une dotation de 3700 €. L'exécution de cette dotation a aussi tardé pour le même type de raisons administratives, les premiers 2/3 (selon les règles du programme) n'ayant été versés qu'en septembre.

Par ailleurs, Abigail a aussi obtenu des donations de plusieurs entreprises belges. En particulier la donation en nature de plusieurs ordinateurs d'occasion, qui permettront d'équiper Ayni et les bibliothèques.

Aujourd'hui, on n'a pas d'autre financement en vue, et c'est assez critique. Delphine va profiter de son séjour en France pour contacter des bailleurs potentiels.

3.2. Communication

Encore une fois, nous constatons que notre communication, l'activité associative envers les membres de l'association, nos recherches de financement, etc. au cours de l'année ont été insuffisants. Cependant, ce sera difficile de faire mieux tant que nous n'aurons pas des moyens réguliers pour assurer en permanence un travail d'administration et de secrétariat pour soutenir les volontaires en Bolivie, au delà de ce que peuvent assurer les membres actifs en France.

Un premier numéro du « Chasqui », journal d'information d'Ayni est prêt, mais doit être diffusé auprès de nos partenaires et membres. Cette initiative est importante et il convient de la renouveler aussi souvent que possible, mais il convient aussi d'assurer une communication plus succincte mais régulière, via notre liste de diffusion mail.

Il convient aussi de mieux gérer les adhésions à l'association. Nous avons de nombreux sympathisants et nous entendons parler régulièrement de personnes qui souhaiteraient s'impliquer d'une manière ou d'une autre avec Ayni. Il convient de mieux animer ce réseau de volontariat possible pour démultiplier nos efforts et résultats.

Le site d'Ayni devrait aussi être mieux tenu à jour. Daniel essaiera de mettre en place un système de publication distribuée.

3.3. Comptabilité

L'essentiel des fonds en France (Guilde et trésorerie restante 2001) a été transféré en Bolivie, sous la responsabilité d'exécution de Delphine. Elle présentera les comptes détaillés dans le mois; les comptes d'exploitation et le bilan 2002 seront consolidés par Daniel.

Il est à noter que, comme auparavant, la comptabilité des fonds de la province d'Anvers sont gérés directement par Ayni Belgique (Abigail), hors la comptabilité d'Ayni France. Un bilan global des dépenses a été présenté, mais il reste insuffisant pour consolider les comptes.



3.4. Formalisation des accords

Bien que le programme de santé soit financé par Ayni Belgique, c'est Ayni France qui porte la convention avec l'ESEM. La raison en est une facilité de langue et de présence locale (convention en français avec l'ESEM en France, projet à la province d'Anvers en Flammand, exécution du projet en espagnol en Bolivie) , mais cela revient de fait à une engagement solidaire d'Ayni Franc et Ayni Belgique.

Si des opérations d'une plus grande envergure venaient à être conduites conjointement, il conviendrait de formaliser l'engagement mutuel et consolider les bilans d'activité.

3.5. Bureau

Le Bureau d'Ayni a été élu en 2001 pour 2 ans. Cependant, en raison d'autres obligations professionnelles, Kristalna n'est pas actuellement en mesure d'assumer son poste de secrétaire. Comme stipulé par l'article 13 des statuts, Céline et Daniel assurent l'interim.

* * *
* *

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 13h30, pour laisser place à l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée pour la modification des statuts d'Ayni.